

la carte blanche



Monica De Jonghe, directrice générale de la FEB

Travailler jusqu'à 67 ans ? N'y pensez pas !

La Fédération des entreprises de Belgique, par la voix de sa directrice générale, explique les raisons pour lesquelles elle n'a pas marqué son accord lors de la concertation sociale sur les métiers lourds devant ouvrir le droit à une pension anticipée.

La semaine dernière, la concertation sociale menée au sein du Conseil national du travail (CNT) sur les métiers lourds a complètement échoué. Alors que les organisations patronales voulaient dresser une liste restreinte de critères objectifs, mesurables et contrôlables, les syndicats revendiquaient une approche très vaste reconnaissant un maximum de métiers comme étant lourds et donnant donc droit à une pension anticipée. Le débat sur les pensions doit être réalimenté et, pour cela, des chiffres et des informations objectifs peuvent s'avérer utiles.

Au début du gouvernement violet en 2004, les ministres socialistes Frank Vandenbroucke et Johan Vande Lanotte avaient argu-

menté, dans une lettre ouverte, qu'il était impossible d'avoir à la fois les meilleurs soins de santé et pensions du monde et les carrières les plus courtes. En cette année 2018, cette affirmation est toujours d'actualité. Ainsi, la durée effective de la carrière est aujourd'hui de 39 ans en Belgique, y compris les périodes assimilées. Si on les exclut, elle n'est plus que de 32,9 ans, selon Eurostat. Par ailleurs, l'âge effectif de retraite des Belges est de 60,5 ans, avec une espérance de vie moyenne de 82,2 ans.

Le système des pensions belge est fondé sur la répartition. Cela signifie que les cotisations retenues sur les salaires des actifs d'aujourd'hui sont redistribuées aux retraités d'aujourd'hui. Or, cette solidarité de la population active risque de disparaître pour des raisons démographiques. Il faut savoir qu'en 2017, on dénombrait encore 2,3 actifs pour un pensionné, mais qu'il n'y en aura plus que 1,7 en 2060. Cela aura des répercussions énormes sur notre budget en général et notre

« Ya-t-il quelque chose dans les eaux du nord de l'Europe qui fait que les travailleurs y travaillent plus longtemps et plus heureux ? »

sécurité sociale en particulier, puisque les dépenses en matière de pensions (46 milliards d'euros) représentent 1/5 des dépenses primaires totales (229 milliards d'euros) et ne feront que croître à politique inchangée.

Pourtant, ces chiffres n'impressionnent pas beaucoup, car tout le monde se focalise sur un seul chiffre : 67. Il faut savoir que chaque Belge ne devra pas travailler jusqu'à 67 ans. L'âge effectif de la retraite sera en effet relevé graduellement (66 ans en 2025 et 67 ans en 2030) et la durée de la carrière effective pour obtenir une pension complète reste fixée à 45 ans. Il est faux d'affirmer qu'une personne qui accède au marché du travail à 18 ans doit travailler 49 ans. De plus, cet âge de 67 ans est-il vraiment excessif ? Non ! Le Belge moyen entre dans la vie active à 22 ans. Si l'on y ajoute la condition de carrière, on arrive à 67 ans.

Il y a en outre de nombreuses exceptions qui permettent aux travailleurs de prendre une retraite anticipée. Ainsi, si les conditions

pour un départ anticipé ont certes été relevées, il est encore possible en 2018 de prendre sa retraite à 63 ans pour autant qu'on ait travaillé au minimum 41 ans. A cela s'ajoutent les exceptions pour les longues carrières : en 2019, il sera par exemple possible de partir à la retraite à 60 et 61 ans après respectivement 44 et 43 ans de carrière. Le gouvernement n'a pas prévu de relever ces âges d'ici à 2030. Donc cette possibilité existera encore à ce moment.

Si l'on prend en compte tous ces chiffres objectifs, il est logique que nous n'ayons pas pu marquer notre accord sur la reconnaissance de la moitié de la population belge comme occupant un métier lourd. Dans ce cas, il serait en effet plus facile de ramener tout simplement l'âge légal de la pension à 65 ans. Par ailleurs, il est inadmissible de chercher dans le secteur privé tous les métiers comparables susceptibles d'être reconnus comme métiers lourds en s'inspirant du pseudo-accord au sein du secteur public. Cela est très éloigné du constat de la Commission euro-

péenne selon lequel 1 à 4% de l'ensemble des travailleurs exercent un métier lourd. Pourquoi les travailleurs et fonctionnaires travailleraient-ils moins longtemps en Belgique que dans les autres pays de l'UE ?

D'autres pays européens ont opté pour l'allongement des carrières depuis bien longtemps, en Scandinavie par exemple. Ces pays obtiennent aussi de très bons scores sur le World Happiness Index. Y a-t-il quelque chose dans les eaux du nord de l'Europe qui fait que les travailleurs y travaillent plus longtemps et plus heureux, ou ces pays ont-ils radicalement décidé de mieux harmoniser les pensions, les soins de santé et la durée de la carrière ? Il n'est pas naïf de penser pour la seconde option.

Notre philosophie de base concernant une grande réforme des pensions n'a pas changé : pour garantir la viabilité financière des pensions à l'avenir, il faut d'abord élaborer des réformes générales. Ensuite seulement, il pourra être question d'un nombre limité d'exceptions. ■



Le Soir Bruxelles 14/11/2018, bladzijden 6 & 7

All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever via Le Soir Bruxelles

